

Perpignan, le 18 juin 2015



Sécurité estivale La Sécurité routière

Un constat alarmant

Un nombre de tués sur la route en augmentation par rapport à 2014 :

16 tués depuis le début de l'année, contre 10 à la même époque l'année dernière (+ 60 % d'augmentation)

Une forte saisonnalité de l'accidentalité dans le département

Liée à la fréquentation estivale, mais aussi à des comportements à risque (alcool, vitesse, stupéfiants, téléphone)

Été 2014

95 accidents corporels

139 blessés

7 tués (1/3 des 21 tués de l'année)

Été 2013

98 accidents corporels

110 blessés

17 tués (51,5 % des 33 tués de l'année)

Des contrôles multipliés

Contrôles routiers axés sur :

- Vitesse
- conduite sous l'empire d'un état alcoolique
- conduite sous l'emprise de stupéfiants

Des acteurs fortement mobilisés

- Escadron départemental de sécurité routière
- Police nationale
- Toutes forces de sécurité pour les contrôles routiers (y compris Douanes, PAF...)
- Une mobilisation du corps préfectoral

Le plus grand danger cet été dans les Pyrénées-Orientales

Ce n'est pas dans la montagne ou au bord de la mer que vous le trouverez.

C'est sur la route.

Et ce plus grand danger, c'est chacun d'entre nous !

Contact : directeur de cabinet de la préfète – tél : 04 68 51 65 10

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 18 juin 2015

Sécurité estivale

Sécurité routière : Comparaison des accidentalités 2013, 2014 et 2015

Comparatif 2014-2015 au 16 juin

Comparatif 2014-2015 au 16 juin														
		Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	CUMUL
2015	Accidents	19	20	24	18	26	121							121
	Tués	4	3	1	2	6	0							16
	Blessés	20	23	30	22	26	20							141
2014	Accidents	20	18	19	19	13	25	24	22	24	25	14	30	253
	Tués	2	2	1	2	0	3	1	2	1	2	2	3	21
	Blessés	29	23	30	26	17	39	34	33	33	29	18	41	352
2013	Accidents	27	10	29	18	23	23	16	28	31	22	15	26	268
	Tués	2	1	3	1	3	1	5	5	6	1	3	2	33
	Blessés	32	16	41	22	38	26	18	31	35	32	19	34	344

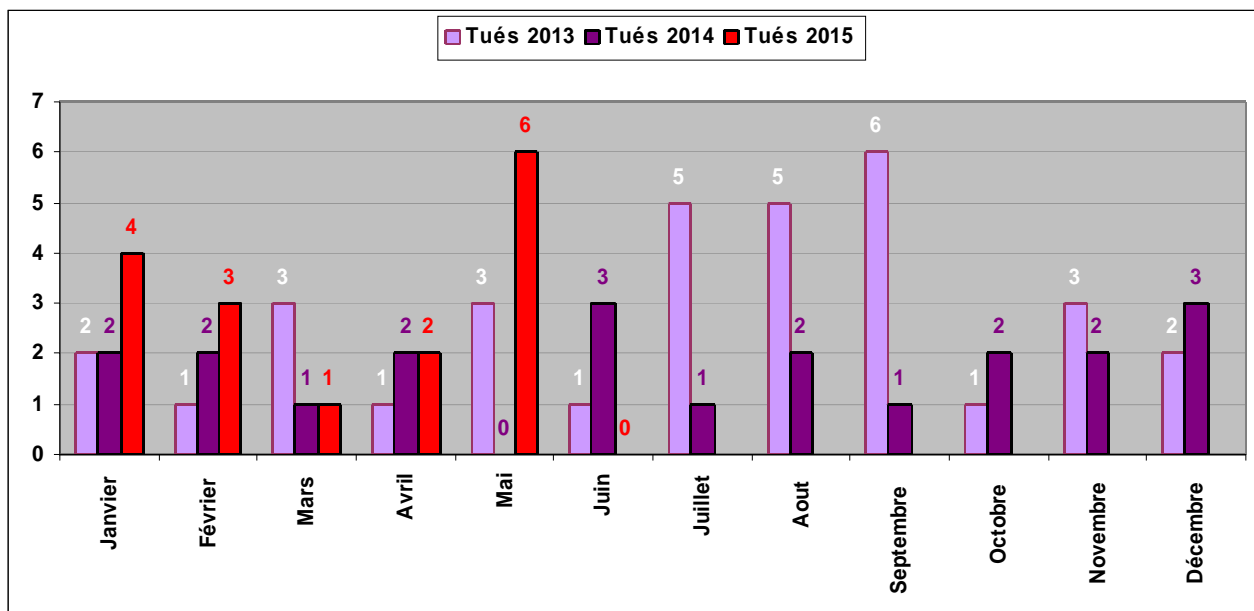
Comparaison des cumuls depuis le 1^{er} janvier : accidents, blessés, tués, au même jour (11juin)

	Accidents	Tués	Blessés
2015	121	16	141
2014	100	9	143
Différence	+21	+7	-2

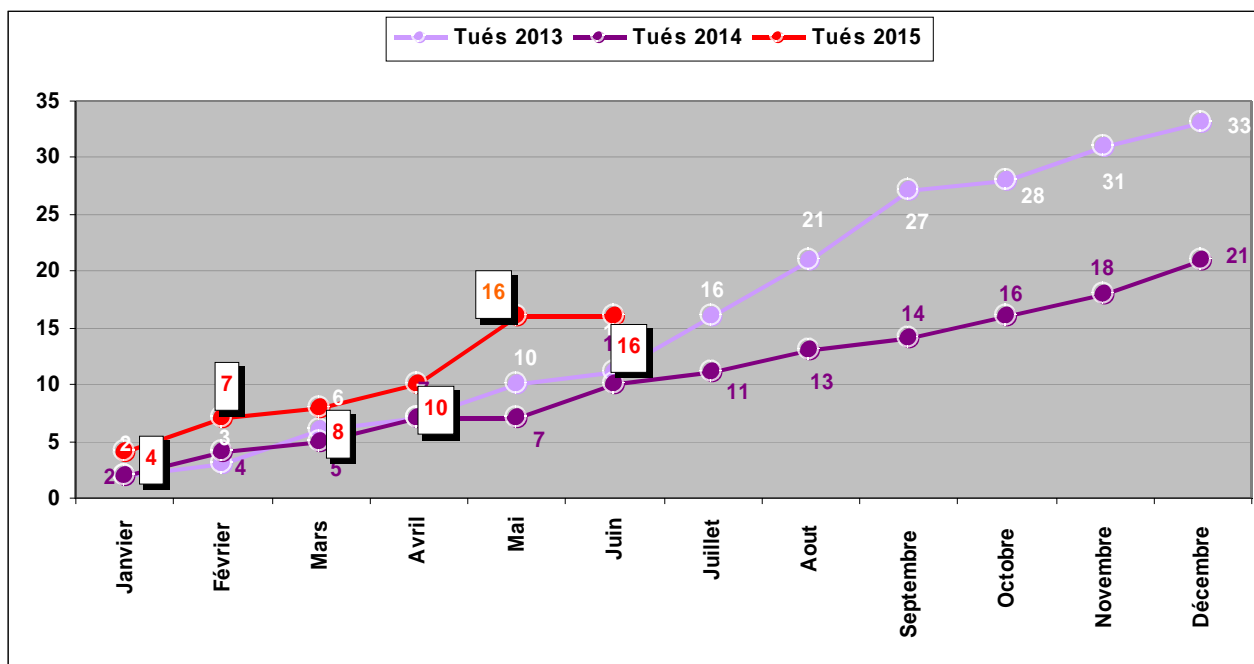
- au 11 juin on relève une augmentation de l'accidentalité de 19% et 78% des accidents mortels. 9 accidents mortels sur 15 se sont produits entre 8h et 20h. 7 accidents mortels avec facteur alcool : 3 la journée et 4 la nuit
- 58 % des usagers de véhicules légers sont impliqués dans les accidents (60% en 2014), les 2 roues motorisés 19 % (7.5% cyclo et 8 % motos de grosses cylindrées) (24% en 2014)
- on dénombre près de 15% d'accidents de piétons (9% en 2014) en majorité en secteur police. Cette cause constitue cette année la principale origine de l'accidentalité dans ce secteur au même titre que le défaut de maîtrise

- en zone gendarmerie le défaut de maîtrise et la vitesse souvent lié restent la cause principale
- sur les 15 accidents mortels, on relève 7 alcoolémies dont 2 présences de stupéfiant. (47%) 4 en zone gendarmerie (1 / 9 accident mortel en 2014 à la même période). 2 de conducteurs de moto et 2 piétons concernés par ce facteur
- la vitesse pure est toujours difficile à constater mais des vitesses inappropriés aux circonstances sont le facteur les plus fréquentes dans l'accidentalité

Tués, comparaison des données mensuelles depuis le 1er janvier



Tués, comparaison des cumuls depuis le 1er Janvier



Sécurité estivale

Les risques de l'alcool au volant

Dans les Pyrénées-Orientales, en 2014, l'alcool est responsable de plus de 33 % des accidents mortels, chiffre supérieur aux valeurs nationales. Pour éviter les drames de la route, il est indispensable de rester en dessous du taux maximum légal d'alcool au volant. Soit 0,5 g d'alcool par litre de sang ou 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré.



1 - Alcool et conduite : restez vigilants

Il y a autant d'alcool dans un verre de bière, de vin ou de whisky. Chaque verre consommé alors fait en moyenne monter le taux d'alcool de 0,25 g/l de sang. Le taux d'alcool maximal est atteint une demi-heure après absorption à jeun, une heure après au cours d'un repas.

2 - Ayez le réflexe éthylotest

Même s'il n'est plus prévu de sanction, tout conducteur d'un véhicule terrestre à moteur autre qu'un cyclomoteur doit pouvoir justifier lors d'un contrôle de la possession d'un éthylotest non usagé disponible immédiatement.

Cet éthylotest doit être conforme aux normes NF et respecter la date de validité prévue par le fabricant.

3- Les éthylotests chimiques

C'est un appareil de mesure constitué d'une poche en plastique dans laquelle l'utilisateur souffle et d'un tube contenant un réactif jaune qui vire au vert en présence d'alcool. Il ne précise néanmoins pas le degré exact d'alcoolémie, mais indique si l'utilisateur est au dessus ou en dessous du seuil légal d'alcoolémie.

Il n'est utilisable qu'une fois et pour une seule et unique personne.

4-Les éthylotests électroniques

Un éthylotest électronique est un appareil de mesure muni d'un embout jetable dans lequel souffle l'utilisateur. La mesure est exprimée en milligramme par litre d'air expiré. En changeant l'embout, il peut être utilisé plusieurs fois et par plusieurs personnes.

Quel que soit le type d'éthylotest utilisé

Si votre alcoolémie est égale ou supérieure à 0,50 g/l de sang ou 0,25 mg/l d'air expiré

NE PRENEZ PAS LE VOLANT

À moto, le plus grand danger c'est de penser qu'il n'y en a pas

A moto, 2 accidents mortels sur 3 ont lieu en rase campagne, dans 7 cas sur 10 en plein jour dans 8 cas sur 10 par beau temps. Alors sur la route, optez pour un comportement de conduite sans risque et un équipement adéquat. En 2014, 6 motards ou leur passager se sont tués sur les routes des Pyrénées-Orientales, et dans la plupart des cas les deux-roues étaient le seul véhicule en cause.

1 - Voir et être vu

Voir et être vu, c'est la base fondamentale de la conduite d'un deux-roues motorisé. Vous devez en permanence observer et analyser votre environnement afin d'anticiper les dangers auxquels vous êtes particulièrement exposés. Pour maîtriser votre trajectoire, maîtrisez votre vitesse. Appliquez le Code de la Route. Essayez de prévoir les réactions des autres usagers. Soyez constamment attentif à l'état de la chaussée. Ne prenez la route que si vous êtes en pleine forme.

2 - Freiner

Apprenez à freiner efficacement en trouvant l'équilibre entre le frein avant et le frein arrière. En ville, à 50 km/h, sachez que 15 mètres vous seront nécessaires pour pouvoir réagir. N'oubliez pas par temps de pluie, la présence d'eau entre les disques et les plaquettes diminue l'efficacité du freinage.

3- Transporter un passager

Le transport d'une personne n'est autorisé que si le véhicule est adapté et équipé d'une deuxième place. Le transport d'un passager constitue un poids supplémentaire qui modifie le comportement de votre moto. Un enfant passager doit pouvoir atteindre les repose-pieds, s'il a moins de 5 ans il doit pouvoir disposer d'un siège adapté

4-Équipement : votre corps est votre seule carrosserie

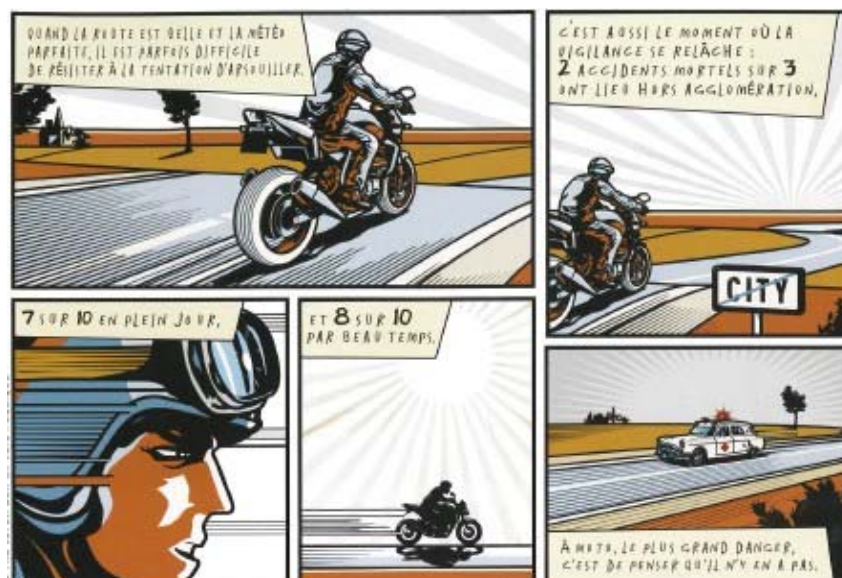
Le port du casque est obligatoire pour tout conducteur ou passager d'un deux-roues motorisé. Choisissez votre casque avec soin : intégral ou jet, le casque doit être parfaitement ajusté à votre tête, sans la compresser, et la sangle doit être correctement attachée et serrée.

Le port de gants est indispensable car une chute même à faible allure entraîne des blessures graves aux mains.

Pour protéger vos pieds et vos chevilles, portez de préférence des chaussures montantes.

Quelle que soit la saison, il est indispensable de porter une tenue équipée de protections homologuées (épaules, coudes, dorsale).

Le cuir est la matière à privilégier, pour le pantalon comme pour la veste. De nouvelles matières innovantes offrent également une très bonne protection. Certaines allient à la résistance des éléments de confort comme des membranes étanches laissant respirer la peau.



Au volant, quand vous regardez votre smartphone, QUI REGARDE LA ROUTE ?

En France, 31 % des conducteurs reconnaissent lire des SMS des alertes ou des mails au volant (contre 11 % en 2011). Ces pourcentages s'élevaient à 61 % et 32 % pour les moins de 35 ans. 15 % des conducteurs se sont fait une « grosse frayeur » en consultant leur smartphone en conduisant. L'omniprésence du smartphone dans la vie quotidienne et au volant peut être assimilée à une forme de dépendance, à tel point que cette pratique est devenue une préoccupation mondiale.

1- Distracteurs, de quoi parle-t-on ?

La distraction au volant est le fait de détourner son attention des activités indispensables à une conduite sans danger au profit d'une autre activité. Le smartphone est le seul dispositif qui cumule les quatre sources de distraction qui peuvent détourner l'attention d'un conducteur.

Distraction visuelle

Le conducteur quitte la route des yeux au profit d'une tâche sans rapport avec la conduite.

Distraction cognitive

Plutôt que d'être concentré sur la conduite, analyser les conditions de circulation, le conducteur se concentre sur la conversation tenue au téléphone ou sur ce qu'il peut lire sur l'écran de son smartphone ;

Distraction auditive

Le conducteur n'est plus attentif aux bruits extérieurs qui peuvent le prévenir d'un éventuel danger.

Distraction physique

Pour composer un numéro, envoyer message ou simplement tenir son téléphone, le conducteur ne tient plus son volant à deux mains.

2-Quels sont les dangers ?

- Augmentation du temps de réaction
- Augmentation de la distance de freinage
- Distance de sécurité réduite avec le véhicule qui précède
- Difficulté à maintenir le véhicule dans la voie
- Difficulté à maintenir une vitesse adaptée
- Réduction du champ de vision
- Provocation de stress de tensions voire de frustrations
- Moindre conscience de l'environnement

3- Ce que dit la loi

Les conducteurs ont obligation de rester maître de leur véhicule.

Conduire avec un téléphone à la main est interdit et sanctionné d'une **amende forfaitaire de 135€ et d'un retrait de 3 points** du permis de conduire.

Le fait de consulter ou manipuler son téléphone est également interdit et passible des mêmes sanctions.

Tout appareil doté d'un écran, placé dans le champ de vision du conducteur et ne constituant pas une aide à la conduite est sanctionné d'une **contravention de 5^{ème} classe d'un montant de 1500€ au maximum et d'un retrait de 3 points** du permis de conduire.

4-Faire la route sans smartphone c'est possible !

ETEIGNEZ LE, c'est le plus sûr moyen de résister à la tentation

METTEZ LE HORS DE PORTEE, placez votre smartphone dans un endroit du véhicule que vous ne pouvez pas atteindre en conduisant

FAITE LE TAIRE

Activez le mode silencieux pendant toute la durée du trajet

PASSEZ LE

Pendant la durée du trajet, confiez la gestion de votre smartphone à votre passager

PREVEENEZ

Si vous attendez un appel, prévenez votre contact par SMS que vous ne serez pas joignable

PREVOYEZ UNE PAUSE

Vous en profiterez pour vous détendre et pourrez prendre connaissance des messages reçus.



Adoptez une conduite responsable sur la route des vacances

Pour circuler en toute sécurité sur la route des vacances, voici quelques conseils :

- Préparez votre itinéraire et informez-vous des conditions de trafic grâce aux conseils de Bison Futé sur <http://www.bison-fute.gouv.fr>
- Répartissez les poids sur l'ensemble du véhicule et placez les bagages les plus lourds le plus bas possible.
- Préparez votre véhicule en vérifiant la pression des pneus, les feux, les balais d'essuie-glace. Une révision préalable chez un professionnel est toujours une sécurité supplémentaire.

- Équipez vous dès maintenant d'un gilet de sécurité, d'un triangle de pré-signalisation et depuis le 1er juillet 2012 d'un éthylotest en état de marche.

- Veillez à ce que tous les passagers soient attachés, à l'avant comme à l'arrière. Chaque année en France, près de 400 vies seraient sauvées, si chacun bouclait sa ceinture.

- Respectez les limitations de vitesse et les distances de sécurité. Un surcroît de 1 km/h augmente de 4 % en moyenne le risque d'accident mortel.

- Adaptez votre vitesse à chaque circonstance. Par exemple, aux abords des chantiers : ralentissez et respectez la signalisation.

- Restez vigilant pour prévenir les risques liés à la somnolence au volant. Pour lutter contre la somnolence, c'est-à-dire la difficulté à rester éveillé au volant, il est nécessaire de s'arrêter pour faire une pause-sommeil de 15 à 20 minutes.

